



2017 Service civil

Rétrospective, par le chef du service civil «Le service civil en mouvement»	02
Le service civil dans les écoles «Un engagement utile»	04
Une exécution efficiente et efficace	
Les établissements	08
Les civilistes	09
Les domaines d'activité	10
La formation	11
Compte de résultats et coûts unitaires Plus de jours de service, moins de coûts	12



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Organe d'exécution du service civil ZIVI

Rétrospective, par le chef du service civil «Le service civil en mouvement»

Chère lectrice, cher lecteur,

Le service civil est en pleine mutation. Dans cette époque où tout va très vite, de nombreuses institutions peuvent certainement en dire autant. Pour le service civil, ce fut particulièrement vrai en 2017. Explications.

Pour le service civil, 2017 a rimé avec changement de réglementations. L'Organe d'exécution du service civil a planché sur la révision de l'ordonnance sur le service civil, qui optimise les modalités d'exécution. Le Conseil fédéral a approuvé cette révision les 15 et 22 novembre 2017, entérinant dans la foulée la modification des règles relatives au développement de l'armée (DEVA). Il en résulte que les civilistes doivent accomplir moins de jours de service depuis le 1^{er} janvier 2018, la durée du service militaire ayant été réduite. Or, en raison du calendrier très serré entre l'adoption de l'ordonnance révisée et son entrée en vigueur, l'organe d'exécution n'a pas pu fournir à temps à tous les établissements d'affectation et à tous les civilistes une information concrète et définitive à ce sujet. Je tiens ici à présenter mes excuses pour le travail supplémentaire et la confusion occasionnés; nous mettons tout en œuvre pour réparer cette erreur et améliorer les processus concernés.

Du changement, il y en a aussi sur le plan de la loi. Fin 2016, le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, a chargé l'organe d'exécution, placé sous ses ordres, de lancer les travaux préparatoires requis pour modifier au plus vite la loi sur le service civil (LSC). Celle-ci doit être corrigée en raison de l'évolution du nombre d'admissions depuis la révision de l'ordonnance en 2011 et sur la base des observations et des constats tirés de la réalité de l'exécution du service civil.

L'écart ne cesse de se creuser entre le cadre constitutionnel et légal en vigueur pour l'admission au service civil de remplacement d'une part et la réalité de l'exécution du service civil d'autre part. Ignorer cet état de fait reviendrait à mettre en jeu la crédibilité du service civil. Ceux qui en seraient touchés le plus durement seraient précisément ceux pour qui le service civil fut créé en 1992 dans le cadre du processus démocratique, à l'issue de longs débats et de vives controverses. Ainsi, le 15 novembre 2017, le Conseil fédéral a accédé à la demande du chef du DEFR de charger son département d'élaborer un projet de consultation pour la révision de la LSC. Son objectif est d'introduire sept mesures destinées à faire diminuer sensiblement le nombre d'admissions annuelles. Il souhaite en particulier voir baisser drastiquement le nombre de militaires déposant une demande après leur école de recrues. La procédure de consultation en vue de la révision de la LSC devrait être ouverte en automne 2018 au plus tard. Pour sa part, l'organe d'exécution contribue, en prépa-



«L'objectif du Conseil fédéral est d'introduire sept mesures destinées à faire diminuer sensiblement le nombre d'admissions annuelles.»

Rétrospective, par le chef du service civil

rant cette révision, à la réalisation de l'objectif du Conseil fédéral, à savoir garantir à long terme les effectifs de l'armée tout en proposant un service civil de remplacement pour résoudre le problème du refus d'accomplir le service militaire pour des raisons de conscience.

Le service civil doit faire preuve de mobilité et de souplesse, puisque quelque 4500 civilistes sont chaque jour en activité. Tous les acteurs de l'exécution du service civil – les établissements d'affectation, les civilistes et l'organe d'exécution lui-même – doivent accorder une attention soutenue aux changements à long terme intervenant dans les soins et l'accompagnement, la protection de l'environnement et la politique de sécurité civile. Il est possible de trouver dès aujourd'hui des réponses réalistes et financièrement supportables aux besoins de demain. C'est le seul moyen pour que le service civil puisse continuer d'œuvrer dans l'intérêt public, en fournissant des prestations d'une utilité optimale pour la société. Compte tenu du cadre constitutionnel en vigueur, une chose est indiscutable : l'admission au service civil ne dépend pas des besoins en matière de prestations civiles, mais chaque affectation doit correspondre à des besoins réels et apporter une utilité maximale. Aujourd'hui comme demain, l'ordre de priorité auquel les décisions répondent est dès lors clair ; ce qui reste un défi, c'est de savoir comment planifier et piloter les interventions des civilistes.

Vous trouverez aux pages suivantes des exemples d'affectations dans le domaine crucial de l'assistance et de l'accompagnement. Il sera question de l'affectation de civilistes dans des écoles. Comment le nouveau domaine d'activité que constitue l'instruction publique s'est-il établi depuis son ouverture, le 1^{er} juillet 2016 ? Quelles expériences ont-elles déjà été réalisées ? Que disent les personnes concernées et celles qui posent un regard critique sur le service civil en général et ce domaine d'activité en particulier ?

Avant de conclure, je souhaite adresser mes chaleureux remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'exécution du service civil en 2017 et qui, je l'espère, sont toujours de la partie ! Je sais que les choses ne sont pas toujours faciles, surtout dans un environnement en pleine mutation.

Je vous remercie de votre attention.

Christoph Hartmann
Chef du service civil
Président du Comité directeur

« Le service civil doit faire preuve de mobilité et de souplesse, puisque quelque 4500 civilistes sont chaque jour en activité. »



Le service civil dans les écoles

«Un engagement utile»

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les civilistes ont la possibilité d'accomplir leur service dans l'instruction publique. Un nombre croissant d'écoles ont déjà demandé à être reconnues comme établissement d'affectation. Pourquoi engagent-elles des civilistes et quelles sont leurs expériences avec eux? État des lieux au collège «Les Cerisiers», à Gorgier (NE).

C'est un froid après-midi de mars, la pluie bat contre les fenêtres du grand bâtiment de béton qui surplombe le lac de Neuchâtel. Au cinquième étage, Loric Mathez et Axel Bart sont assis à une table. La pluie occupe leur esprit, mais en anglais. En effet, ils sont concentrés sur les adjectifs comparatifs : on dit «rainier» ou «more rainy»? Ça dépend du nombre de syllabes, explique Loric Mathez. Les comparatifs des adjectifs à deux syllabes se terminant en -y ne se composent pas avec «more». «Rainier», donc. Tandis que la pluie continue de fouetter les vitres, la sonnerie annonce la pause. En entendant Loric Mathez, on croirait qu'il explique la grammaire anglaise depuis des années.

Seulement, Loric n'est pas professeur d'anglais, mais civiliste au collège des Cerisiers, à Gorgier, lequel accueille quelque 1500 élèves. Âgé de 24 ans, il accomplit une affectation de six mois dans cette commune neuchâteloise. L'aide aux devoirs d'anglais est l'une de ses nombreuses activités. Une mission qui semble particulièrement aisée pour ce jeune de Tramelan qui a étudié plusieurs années la batterie et la musique à Londres. Outre le soutien qu'il apporte au corps enseignant dans différentes classes, il donne aussi un coup de main au secrétariat pour les tâches administratives. Ici, il n'y a pas vraiment de «journée type»; Loric Mathez fait parfois office de «personnel volant», c'est-à-dire qu'il va là où on a besoin de lui.



Le service civil dans les écoles

Des places recherchées

« J'ai été très heureuse d'apprendre que nous avons à nouveau le budget pour engager un civiliste », s'enthousiasme Annick Vautravers Gautsch. Après une première expérience durant le premier semestre de 2017, Loric Mathez est le deuxième civiliste à accomplir une affectation de six mois. Responsable du secrétariat et assistante de la direction, Mme Vautravers Gautsch connaît bien « son » collègue. Cette mère de deux enfants est donc la première interlocutrice des civilistes, et c'est elle qui leur montre le travail à exécuter. Quel bénéfice l'école retire-t-elle de l'engagement d'un civiliste ? Annick Vautravers Gautsch n'hésite pas longtemps avant de donner un exemple : « On a ici effectivement un service socio-éducatif qui s'occupe des enfants. Mais ils ont beaucoup de travail. Si on a quelqu'un qui peut être là et qu'on peut prendre n'importe quand, c'est très positif. Parce que tout le monde a un horaire très chargé alors que lui – par exemple en cas de conflit – il est à disposition si on l'appelle. »

Ce genre de situations exige des compétences sociales. Tout le monde n'est pas à même de trouver les bons mots ni de se faire une place dans un quotidien scolaire très animé. C'est pourquoi Annick Vautravers Gautsch prend le temps de choisir le civiliste qui travaillera dans l'établissement : « Mieux vaut ne pas engager de civiliste du tout que d'avoir une personne qui n'est pas faite pour cet environnement et qui occasionne plus de travail qu'elle n'en fournit. Il est important de trouver la bonne personne. » Pour mettre toutes les chances de son côté, elle demande un dossier de candidature qui lui permet de voir si les jeunes intéressés ont déjà une certaine expérience dans le domaine social. « Ils doivent montrer un réel intérêt pour les relations humaines », insiste-t-elle. En 2017, elle a reçu une vingtaine de candidatures pour une seule place. La mise au concours de l'affectation de cette année a aussi eu du succès, et Annick Vautravers Gautsch a mené trois entretiens d'embauche. Candidat le plus convaincant, Loric Mathez confirme que les places sont chères : « Ce

Le point de vue des associations

LCH Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz

« À ce jour, je n'ai pour ainsi dire reçu que des retours positifs, ce dont je me félicite. Les quelques réactions négatives concernaient des doutes quant à l'aptitude de certains civilistes à accomplir les tâches confiées. Ce qui est particulièrement réjouissant, c'est que certains civilistes se découvrent un don pour la pédagogie et s'inscrivent par la suite à la HEP, augmentant ainsi la proportion d'hommes dans cette filière. »

Beat W. Zemp, président central

Fédération des Associations de Parents d'Élèves de la Suisse Romande et du Tessin (FAPERT)

« La FAPERT n'a pas reçu de réactions négatives de parents d'élèves. Les enseignants font de bonnes expériences. L'apport des jeunes civilistes est très positif et bien vu par la population. L'aide est bienvenue aussi face aux finances difficiles de certains cantons. »

Jacques Bouvier, délégué pour Neuchâtel, membre du Comité FAPERT

Évaluation des affectations de civilistes dans les écoles zurichoises

Entre 2014 et 2017, la ville de Zurich a mené un projet de trois ans avant même l'intégration de l'instruction publique aux domaines d'activité du service civil. Les sept cercles scolaires ont engagé des civilistes dans le domaine d'activité « service social » avec des cahiers des charges identiques, comprenant exclusivement des tâches d'encadrement et d'assistance, pour moitié pendant les cours et pour moitié dans le parascolaire. Sur la base de l'expérience réalisée durant deux années scolaires, le service de l'instruction publique de la ville de Zurich a rédigé un rapport d'évaluation détaillé portant sur 61 affectations de civilistes.

Il ressort de cette évaluation que, dans l'ensemble, les personnes interrogées (personnes autorisées à donner des instructions aux civilistes, corps enseignant, personnel d'encadrement et civilistes eux-mêmes) sont très satisfaites des affectations. L'investissement nécessaire est faible en regard de la plus-value apportée. La plupart du temps, la collaboration entre le personnel des établissements scolaires et les civilistes est harmonieuse. Tant les élèves que leurs parents acceptent généralement très bien la présence d'un civiliste. Les défis ont surtout consisté à clarifier le rôle des civilistes (p. ex. proximité – distance par rapport aux élèves) ainsi que les attentes du personnel scolaire à leur égard. Le projet pilote s'est achevé en été 2017. Se fondant sur les recommandations du rapport d'évaluation, la ville de Zurich a pris position en faveur de l'engagement de civilistes dans ses écoles à partir de l'année scolaire 2018/19.

Le service civil dans les écoles

n'était pas facile de trouver une affectation dans une école, la plupart étaient déjà pourvues quand j'ai commencé à chercher.»

Une situation gagnant-gagnant

Faire en sorte qu'une affectation bénéficie à toutes les parties prenantes n'est pas une mince affaire, en particulier pour l'établissement d'affectation. « Nous apprenons », admet le directeur, Laurent Schüpbach. « Lors de la première affectation, nous avons investi beaucoup d'énergie pour rappeler au civiliste le cadre de son affectation: le civiliste apporte du soutien, mais il n'assume pas la responsabilité des cours et ne remplace aucun enseignant. C'est important de toujours garder cela à l'esprit. » Au bout du compte, cette première expérience s'est révélée positive pour l'école, si bien que Laurent Schüpbach n'a pas hésité à engager un nouveau civiliste en 2018.

« Le cercle scolaire avait besoin d'un soutien », explique le directeur. Les enseignants ont bien accueilli le civiliste. « Pas plus tard qu'hier, à la conférence des maîtres, plusieurs d'entre eux ont souligné le bon travail du civiliste. » En tant qu'établissement d'affectation, l'école assume une responsabilité non seulement à l'égard du civiliste et du corps enseignant, mais aussi à l'égard des parents d'élèves. Avant le premier engagement, le directeur s'est d'ailleurs demandé comment ces derniers allaient réagir quand ils apprendraient qu'un civiliste apporterait du soutien en classe et dans le collège en général. En fait, son annonce préalable n'a reçu que des échos positifs. « Ils ont compris que la présence du civiliste bénéficierait aux élèves. »

Si le soutien apporté par le civiliste au corps enseignant et au personnel d'encadrement est au premier plan, ce n'est pas la seule raison qui motive Laurent Schüpbach à engager un civiliste: « Donner la possibilité à un jeune de s'orienter vers le social compte



Le point de vue des cantons

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

« Le comité de la CDIP a globalement salué l'extension du mandat des civilistes au domaine de la formation. Depuis l'introduction de la modification législative fédérale en 2016, l'engagement de civilistes dans les écoles est mis en œuvre par les cantons. »

Dominique Chételat, Secrétariat général de la CDIP, Unité de coordination Scolarité obligatoire

Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'éducation (BE)

« Du côté de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, nous nous réjouissons du fait que des civilistes puissent être engagés dans des établissements de la scolarité obligatoire. Ils assistent le corps enseignant pendant les cours et participent à l'encadrement dans les écoles à journée continue. Nous faisons de très bonnes expériences et sommes convaincus que, de leur côté, les civilistes accumulent eux aussi un précieux bagage. »

Erwin Sommer, chef de l'office

Département de l'éducation et de la culture, service de l'école obligatoire (LU)

« Les retours sont très positifs. Les civilistes sont motivés parce qu'ils peuvent choisir ce type d'affectation. Ils allègent réellement la tâche du personnel spécialisé, même s'ils ont besoin d'être dirigés et instruits et qu'ils n'assument jamais la responsabilité des cours. De cette façon, ils ne menacent aucun poste de travail. À titre d'exemple, le nombre d'assistants de classe n'a pas diminué. »

Charles Vincent, chef de service



Civilistes dans les écoles en chiffres

Le domaine d'activité « Instruction publique » est désormais bien établi. Au cours des premiers mois qui ont suivi sa création, seules quelques institutions se sont immédiatement fait reconnaître comme établissements d'affectation. Par la suite, l'intérêt des écoles est allé croissant, si bien que, fin 2017, le nombre d'écoles reconnues avoisinait les 300. Environ 150 d'entre elles ont été reconnues après le 1^{er} juillet 2016 ; les autres étaient déjà actives comme établissement d'affectation dans le domaine du social et ont été rattachées à celui de l'instruction publique. Dans ces dernières, les civilistes étaient engagés pour assister des enfants et des jeunes nécessitant un encadrement spécial. La demande des civilistes et l'ancrage du nouveau domaine d'activité ont augmenté d'une manière générale. Entre le 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2017, 1188 périodes de service, soit 178 644 jours de service, ont été accomplies dans ce domaine. En 2017, les affectations dans l'instruction publique ont représenté 6,3% de l'ensemble des jours de service.

aussi.» En effet, une affectation dans un établissement comme le collège des Cerisiers permet à une personne intéressée par l'encadrement des jeunes et la pédagogie d'enranger de précieuses expériences. Ce que confirme Loric Mathez : après une première affectation auprès de personnes âgées, il cherchait à travailler avec des jeunes. Il n'a pas pour vocation de devenir prof de musique ; néanmoins, comme musicien, il donne des cours privés qui exigent de lui qu'il sache bien communiquer et transmettre son savoir.

Des affectations qui font école

Il n'y a pas qu'à Gorgier que l'on engage des civilistes : des écoles de plusieurs cantons ont commencé à créer des places d'affectation (voir l'encadré « Civilistes dans les écoles en chiffres »). Le succès de ces affectations est notamment dû au fait que les civilistes peuvent être employés à des tâches très diverses. « Pour nous, il est important de savoir que les civilistes peuvent être polyvalents. Bien sûr, le soutien pendant les cours reste essentiel. Mais ce n'est qu'en ayant la possibilité de confier d'autres tâches au civiliste que nous pouvons l'employer à plein temps », explique Meret Erb, directrice du secteur 6^e, 7^e et 8^e années Harmos

de l'école de Männedorf. Et Meret Erb de souligner : « Les civilistes sont une source précieuse de soutien et d'enrichissement, en particulier dans nos écoles majoritairement féminines. »

Grâce à la présence d'un civiliste, l'enseignante ou l'enseignant peut se concentrer sur ses activités principales. Un civiliste peut en outre être une personne de référence masculine importante pour les élèves. L'engagement de civilistes produit par ailleurs des effets sociaux positifs : comme ils participent par exemple à l'encadrement à la cantine ou en dehors des cours, ils contribuent à assurer l'accueil des enfants durant toute la journée. Pour les parents, il est alors plus facile d'exercer une activité lucrative et de concilier travail et vie familiale.

Loric Mathez et Axel Bart ne voient pas aussi loin. Ils ont fini les exercices sur les adjectifs comparatifs en anglais. La pluie a cessé, et Axel Bart s'en va. Nous avons voulu savoir ce que Loric Mathez préférerait dans cette affectation : « C'est quand je vois que les élèves ont compris ce que je leur ai expliqué pendant l'appui », répond-il sans hésitation.

Les établissements

16 777 places d'affectation

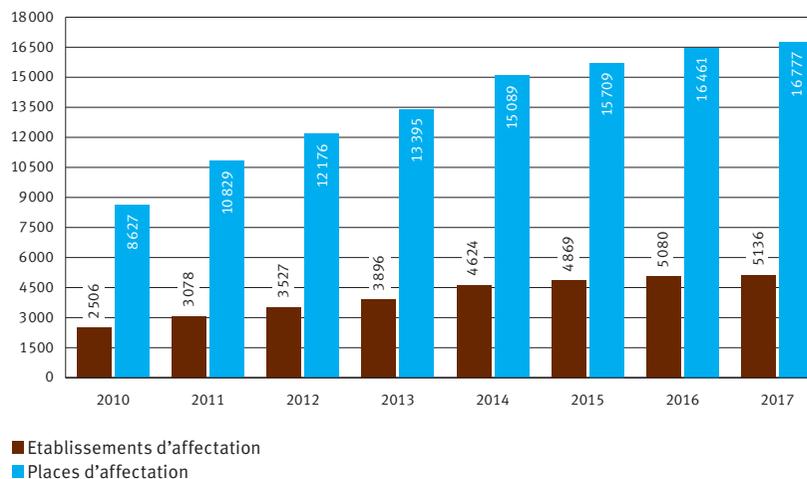
En 2017, le nombre d'établissements et de places d'affectation a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Ainsi, à la fin de l'année, 5136 établissements (+56) proposaient un total de 16 777 places d'affectation (+316), un nombre suffisant pour que les civilistes trouvent des établissements où accomplir leur service. Les établissements d'affectation indiquent sur E-ZIVI leurs besoins en termes de civilistes. Une fois qu'un établissement et un civiliste se sont mis d'accord, ils concluent une convention d'affectation en ligne.

Des 1301 inspections menées en 2017, 1161 n'avaient pas été annoncées. Le nombre des inspections annoncées n'était plus que de 140. La part des inspections non annoncées a donc de nouveau augmenté considérablement. Lors des inspections (annoncées ou non), l'organe d'exécution vérifie que les établissements d'affectation respectent les règles relatives aux affectations. Il veille ainsi à une exécution rigoureuse, conforme aux lois et de grande qualité.

E-ZIVI: sondage au sujet du portail de prestations

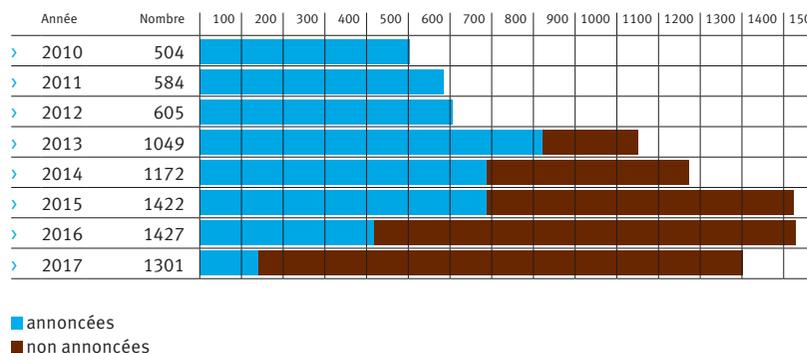
À la fin de l'année 2017, l'organe d'exécution a mené un sondage auprès des établissements d'affectation et des civilistes. 24% des établissements interrogés y ont répondu (3313 réponses). L'organe d'exécution remercie toutes les personnes qui ont pris part au sondage. Un groupe de projet a évalué les réponses et l'organe d'exécution s'attache maintenant à développer le portail autant que les possibilités techniques et les moyens financiers disponibles le permettent.

Établissements et places d'affectation



En 2017, 5136 établissements d'affectation proposaient 16 777 places d'affectation pour les civilistes, un nombre suffisant pour assurer une exécution fluide du service civil.

Inspections



Il n'y avait encore jamais eu autant d'inspections non annoncées qu'en 2017.



Les civilistes

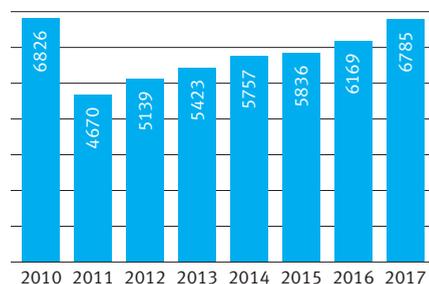
96,7% des civilistes avaient accompli tous leurs jours de service

En 2017, l'organe d'exécution a admis au service civil 6785 personnes astreintes au service militaire, ce qui correspond à une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente. Le moment du dépôt de la demande est resté pratiquement inchangé. Un peu plus de 45% des requérants avaient déposé leur demande d'admission au service civil avant le début de l'école de recrues, 14% l'avaient déposée avant la fin de l'école de recrues. Ces personnes n'avaient pas encore été incorporées à l'armée au moment de leur admission au service civil. Un peu plus de 40% des requérants avaient déposé leur demande après avoir terminé l'école de recrues.

20 144 civilistes (soit 42% d'entre eux) ont accompli une période de service en 2017. Les établissements d'affectation attendent des civilistes qu'ils fassent preuve d'un grand engagement et de beaucoup de flexibilité. Ils apprécient leur travail.

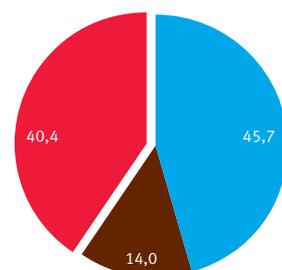
Il y avait 47 981 civilistes à la fin de l'année 2017 (44 095 en 2016). 3333 d'entre eux ont été libérés, dont 3223 n'avaient plus de jours de service à faire. Le fait que 96,7% des civilistes libérés suivant la procédure ordinaire aient accompli tous les jours de service qui leur avaient été ordonnés est dû à la motivation des civilistes d'une part et à l'exécution rigoureuse du service civil d'autre part. Tant que le nombre des libérations est inférieur à celui des admissions, le nombre total des civilistes astreints au service augmente.

Admissions au service civil



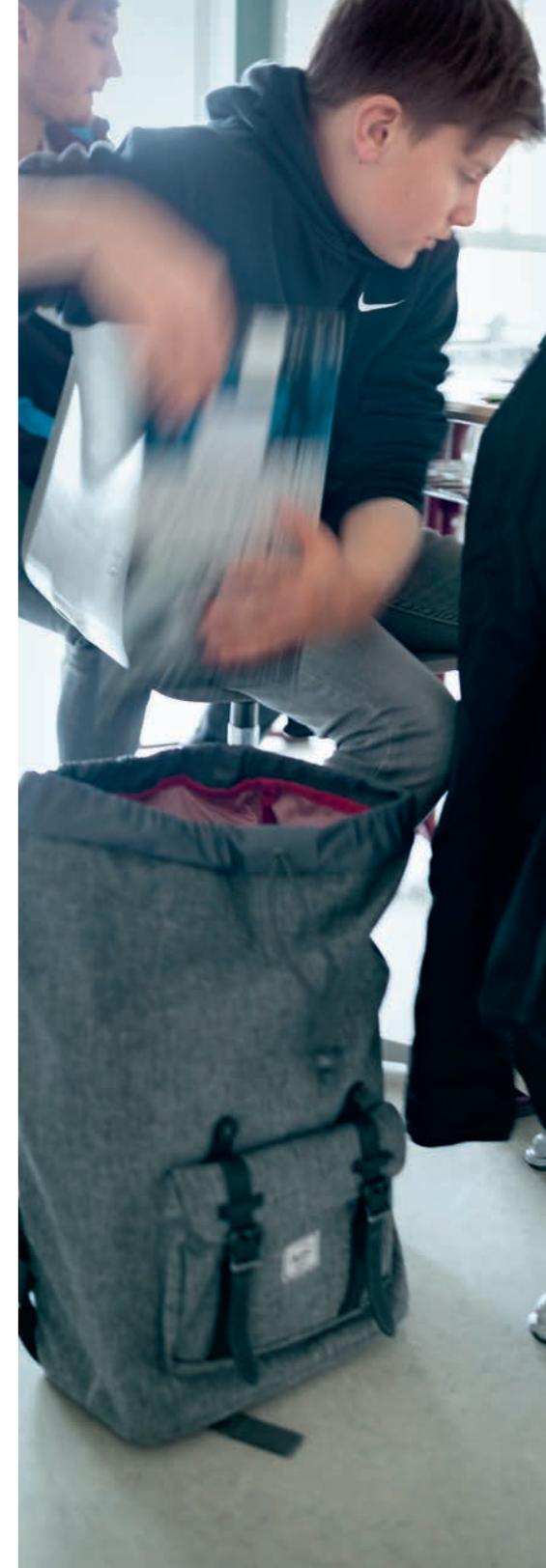
En 2017, 6785 personnes ont été admises au service civil.

Moment du dépôt de la demande 2017



- Avant l'école de recrues (ER)
- Après le début de l'ER
- Une fois l'ER terminée

Plus de 45% des personnes admises au service civil avaient déjà déposé leur demande avant le début de l'école de recrues.



Les domaines d'activité

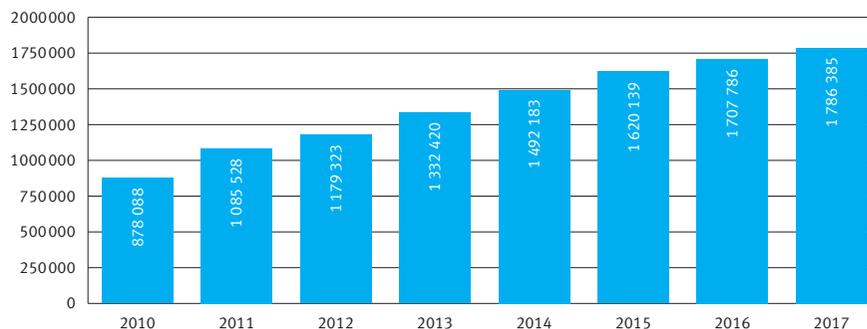
Presque 1,8 million de jours de service au bénéfice de la collectivité

Le nombre de jours de service accomplis n'a jamais été aussi élevé : 1 786 385 au total, soit 4,6% de plus qu'en 2016. La majorité des civilistes étaient actifs dans les soins, l'accompagnement ou l'encadrement. La répartition entre les différents domaines est similaire à celle de 2016 : plus de trois quarts des jours de service ont ainsi été consacrés aux soins, à l'accompagnement ou à l'encadrement. Près de 10% ont été voués à la protection de la nature et de l'environnement.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'instruction publique figure parmi les domaines d'activité du service civil. Nous disposons pour la première fois d'un chiffre portant sur une année entière : les civilistes ont servi 109 443 jours dans ce domaine d'activité en 2017 (cf. p. 4).

Les civilistes font leur service dans des domaines très variés : ceux qui souhaitent s'adonner à un travail intellectuel recherchent une place dans un musée, dans des archives ou dans des projets. Les amateurs de travail physique, une affectation dans un alpage, dans la construction de murs en pierres sèches ou dans l'agriculture. Quoique soumises à des exigences élevées, des affectations à l'étranger dans le cadre de la coopération au développement sont aussi envisageables. En bref, les civilistes ont en général la possibilité de concilier leurs obligations en matière de service avec leurs capacités et leurs centres d'intérêt. C'est de cette manière que l'utilité des affectations pour la collectivité est la plus grande. Les civilistes cherchent eux-mêmes leurs places d'affectation dans E-ZIVI, le portail de prestations du service civil.

Jours de service accomplis

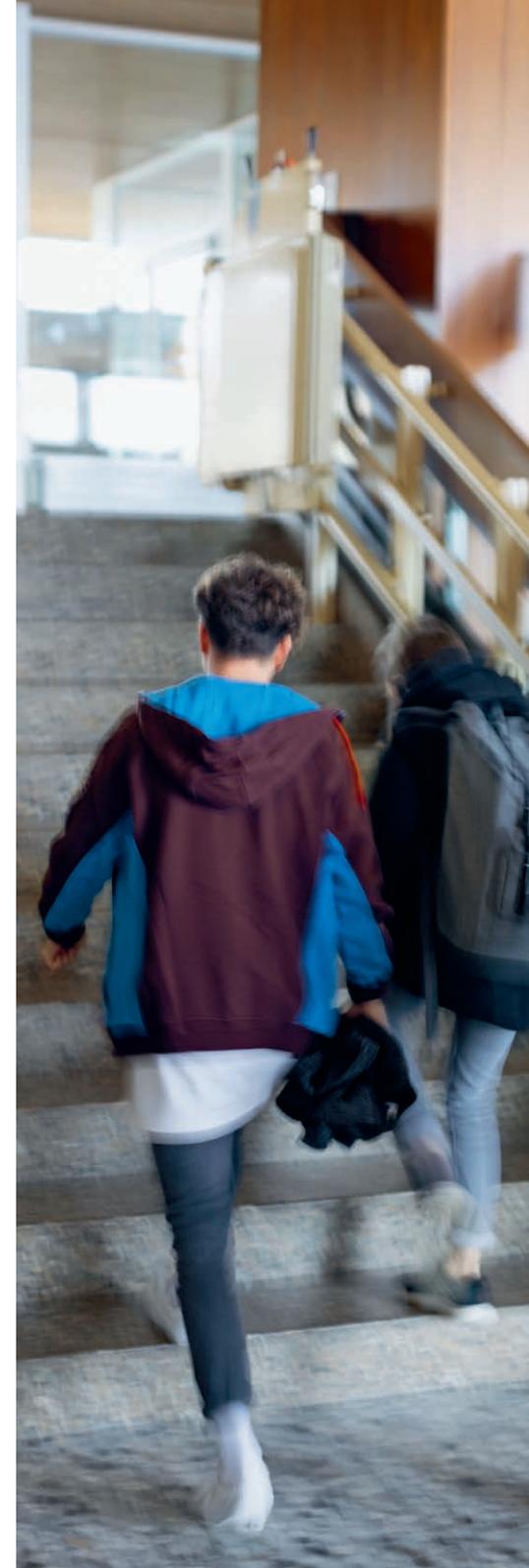


En 2017, les civilistes ont accompli près de 1,8 million de jours de service, soit 4,6% de plus que l'année précédente.

Jours de service accomplis en 2017

> Institutions pour personnes âgées	312 342	17,5%
> Hôpitaux	252 135	14,1%
> Institutions pour personnes handicapées	195 046	10,9%
> Autres institutions dans le domaine du social	169 115	9,5%
> Instruction publique	109 443	6,1%
> Enfants	107 071	6,0%
> Préservation et entretien dans le domaine de l'environnement	95 140	5,3%
> Adolescents	89 938	5,0%
> Exploitations agricoles	78 257	4,4%
> Projets dans le domaine de l'environnement	76 279	4,3%
> Autres institutions dans le domaine de la santé	76 167	4,3%
> Asile	60 076	3,4%
> Assurance chômage	34 531	1,9%
> Coopération au développement	30 915	1,7%
> Addictions	27 046	1,5%
> Musées	26 168	1,5%
> Archives / Bibliothèques	24 399	1,4%
> Protection du patrimoine / Archéologie	20 170	1,1%
> Catastrophes et situations d'urgence	2 147	0,1%

La répartition des jours de service entre les domaines est presque identique à celle de l'année précédente.



La formation

11 187 civilistes formés en 2017

En 2017, l'organe d'exécution a mis en œuvre son nouveau concept de formation et organisé 54 271 jours de cours, soit 16,8% de plus que l'année précédente. Cette augmentation est plus que proportionnelle à la hausse du nombre des jours de service, puisque le nouveau concept de formation prévoit que les civilistes suivent davantage de cours. Le but de ces cours est de préparer les civilistes aux tâches qu'ils auront à accomplir pendant leur service afin de faciliter leur initiation par les établissements d'affectation et de maximiser l'utilité de leur engagement.

Le nombre de civilistes à suivre un cours au centre de formation a augmenté dans la même mesure que les jours de cours: 11 187 civilistes (soit 14,8% de plus qu'en 2016) ont acquis les outils nécessaires à leurs affectations en suivant différents cours. Malgré cette augmentation, le rapport entre le coût et les bénéfices reste très bon: les jours de formation ne représentent que 3% de tous les jours de service accomplis.

Les cours à suivre sont indiqués dans les différents cahiers des charges. Les civilistes qui seront appelés à s'occuper de personnes sont tenus de suivre le cours de base «Communication et accompagnement». En 2017, ce cours a été donné 229 fois, il représente un bon tiers de l'ensemble des 670 cours. Selon le domaine d'activité et la durée de leur affectation, les civilistes suivent ensuite des cours d'approfondissement spécifiques. Les cours de formation se déroulent au centre de formation de l'organe d'exécution, au lac Noir, dans le canton de Fribourg. À deux exceptions près, ils sont proposés dans les trois langues nationales.

Jours de cours de formation

Année	Nombre	10 000	20 000	30 000	40 000	50 000	60 000
> 2012	20 625						
> 2013	25 240						
> 2014	30 489						
> 2015	33 322						
> 2016	46 480						
> 2017	54 271						

Les établissements d'affectation du service civil bénéficient du savoir-faire acquis par les civilistes pendant les 54 271 jours de cours suivis en 2017.

Civilistes formés en 2017

Cours	Nombre de civilistes
> Communication et accompagnement	4 333
> Soins 1 et 2	570
> Assistance aux personnes ayant un handicap 1 et 2	1 405
> Assistance aux personnes âgées 1 et 2	1 347
> Encadrement des enfants 1 et 2	1 539
> Encadrement des adolescents 1 et 2	789
> Protection de l'environnement et de la nature	614
> Entretien des alpages	59
> Maniement de la tronçonneuse (2 jours)	432
> Sécurité lors d'affectations à l'étranger* (2 jours)	99

* Ce cours en anglais prépare les civilistes aux affectations à l'étranger.

Les civilistes sont bien préparés: en 2017, 11 187 civilistes ont suivi des cours spécifiques à leur affectation.



Compte de résultats et coûts unitaires

Plus de jours de service, moins de coûts

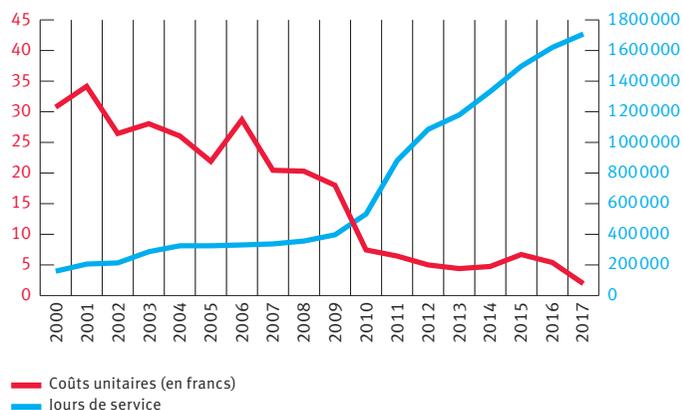
Les chiffres 2017 montrent un service civil efficient. Les charges relatives aux jours de service accomplis ont augmenté de 1% par rapport à l'année précédente, soit moins que le nombre de jours de service (+4,8%). Cette évolution est due pour une part importante à l'amélioration de l'efficacité du personnel grâce à l'application métier E-ZIVI. Les revenus ont pris l'ascenseur, car les recettes ont augmenté, grâce à la hausse du nombre de jours de service facturés d'une part et au relèvement des contributions d'autre part. En conséquence, les coûts nets ont chuté, passant de plus de 9 millions en 2016 à environ 3,5 millions en 2017.

Alors que le nombre de jours de service accomplis a augmenté de presque 5% par rapport à l'année précédente, atteignant presque 1,79 million, les coûts unitaires ont baissé, passant à 1 fr. 95 par jour de service. Le taux de couverture des coûts de l'organe d'exécution s'est ainsi amélioré de 16% et dépasse 90%.

Compte de résultats

Année	Charges (en francs)	Revenus (en francs)	Net (en francs)
> 2010	15 925 259	9 340 263	-6 584 996
> 2011	20 371 181	13 354 351	-7 016 830
> 2012	23 180 538	17 291 857	-5 888 681
> 2013	26 418 847	20 531 430	-5 887 417
> 2014	29 792 292	22 667 359	-7 124 933
> 2015	35 471 844	24 629 925	-10 841 919
> 2016	36 461 743	27 256 740	-9 205 003
> 2017	36 959 089	33 451 397	-3 507 692

Coûts unitaires



Organe d'exécution du service civil ZIV
www.zivi.admin.ch



Les photographies prises par Gaëtan Bally donnent un aperçu d'un établissement d'affectation, le collège «Les Cerisiers», à Gorgier (NE), et du travail d'un civiliste en service dans le domaine d'activité «Instruction publique».